

**DELIBERATION N° 19/091 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT « CULTURE & SANTE »
AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET LA DIRECTION
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Santa DUVAL
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Guy TALAMONI à M. François BENEDETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Paul LEONETTI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Charles ORSUCCI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** la convention-cadre « Culture & Santé » du 6 mai 2010,
- VU** la délibération n° 12/051 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2012 approuvant la convention-cadre d'application du dispositif national « Culture & Santé »,
- VU** la convention signée le 28 novembre 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse, l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- VU** le règlement des aides et des interventions en matière sociale, médico-sociale et sanitaire de la Collectivité de Corse,

CONSIDÉRANT la volonté de l'Assemblée de Corse de promouvoir la culture en lien avec la promotion de la santé (volet 1, action 6 du règlement),

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les termes de la convention 2019-2022 jointe en annexe.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le projet de convention « Culture & Santé » avec les représentants de l'Etat pour l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ainsi que tout acte permettant la mise en œuvre de cette convention, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, soit 30 000 euros, au programme 5211C, chapitre 934, fonction 418, compte 65748, du budget de la Collectivité de Corse.

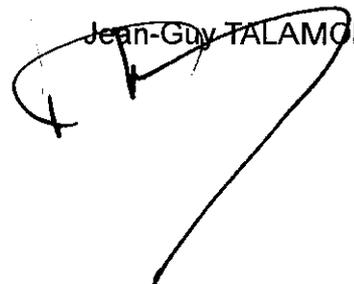
ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'T' followed by a long horizontal stroke.

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O1/055**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT « CULTURE & SANTE »
AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ET LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

A Cullettività di Corsica a la volontà de s'impliquer en matière de culture et de développer celle-ci au sein des établissements et services de santé.

Cette volonté s'inscrit, d'une part, dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et, d'autre part, dans la mise en œuvre des orientations de la Collectivité en matière d'action culturelle, de santé et de lien social.

Depuis 2013, une convention tripartite entre la Collectivité de Corse (CdC), l'Agence Régionale de Santé (ARS), et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) permet de financer des actions visant à développer et à renforcer une politique culturelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux. Ainsi, la musique, la poésie, la danse, la photographie, l'art sous toutes ses formes entrent à l'hôpital, dans les EHPAD, les FAM... pour le divertissement mais aussi le mieux-être des résidents ou des patients.

Cette convention doit être renouvelée en février 2019 pour une durée de quatre ans. La Collectivité et l'Etat y participent chacun à hauteur de 30 000 € et la cogèrent.

Elle est présentée dans le cadre d'une fiche-action du règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et de santé de Corse.

Cette fiche-action a pour objectif :

- 1- De développer une démarche de projet « Culture & Santé » en direction des patients, résidents, usagers et des professionnels de santé des établissements sanitaires, médico-sociaux, des enfants, maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et environnement carcéral,
- 2- D'accompagner, par une action culturelle, favorisant la langue et la culture corse, les politiques de santé et l'action des professionnels de santé dans les différentes modalités de prise en charge,
- 3- D'accompagner la réflexion des établissements de santé dans la définition d'espaces adaptés à la réalisation d'actions culturelles, et notamment leur aménagement.

L'enveloppe répond au règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et de santé de Corse : volet n° 1 interventions en matière de promotion de la santé et de prévention sanitaire, action 6 : participation et soutien financier à la convention régionale « Culture & santé ».

L'appel à projets et l'attribution de subventions sont étudiés par une commission territoriale de pilotage à laquelle participent la Collectivité de Corse avec plusieurs de ses directions, l'Agence Régionale de la Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette commission établit la liste des propositions de financement des actions qui feront l'objet d'un arrêté attributif du Président du Conseil Exécutif de Corse.

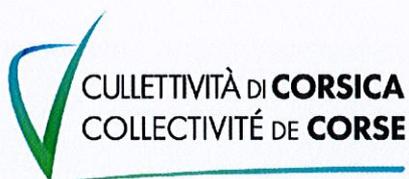
Je vous propose :

- De renouveler le partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de la convention « Culture & Santé » jusqu'en 2022.
- De fixer la participation financière de la Collectivité à hauteur de 30 000 euros annuels, les crédits seront inscrits au programme 5211C, chapitre 934, fonction 418, compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention annexée au présent rapport, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexe 1 : projet de convention

Annexe 2 : appel à projets 2018/2019



CONVENTION CULTURE ET SANTE POUR LA CORSE 2019-2022

CUNVENZIONE CULTURA E SALUTA PER A CORSICA 2019-2022

A Cullettività di Corsica / La Collectivité de Corse (CdC)
L'Agence Régionale de la Santé Corse (ARS Corse)
La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse (DRAC)

Entre

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - **Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse DRAC**)

Et

A Cullettività di Corsica / La Collectivité de Corse (CdC), représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse, Gilles Simeoni

Et

L'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS Corse), représentée par son directeur général, Norbert Nabet

- Vu** la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et le préambule de la Constitution de 1958,
- Vu** la Convention nationale Culture à l'hôpital de 1999,
- Vu** la Déclaration sur la diversité culturelle de l'UNESCO en 2001,
- Vu** le code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- Vu** la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui affirme et promeut les droits des usagers notamment en terme d'accès à la culture,
- Vu** la loi de modernisation sociale du 2 janvier 2002 reconnaissant l'accès de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, notamment aux loisirs et à la culture,
- Vu** la convention pour la protection et la promotion de la diversité des

expressions culturelles de l'UNESCO en 2005,

- Vu** la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Vu** le Protocole d'accord national *Culture à l'hôpital* de 2006,
- Vu** la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007,
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son titre III, article L. 1431-2 relatif au volet culturel dans les établissements de santé au sein des ARS,
- Vu** la convention « Culture et Santé » du 6 mai 2010, signée entre le ministère de la santé et le ministère de la culture et de la communication,
- Vu** la délibération n° 12/051 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2012 approuvant la convention-cadre d'application du dispositif national « culture et santé » pour la Corse,

Considérant le souhait de la Collectivité de promouvoir la culture en lien avec la promotion de la santé, ainsi que précisé dans le règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et de Santé de Corse (volet n° 1 : intervention en matière de Promotion de la Santé et de Prévention Sanitaire, action 6 : participation et soutien financier à la convention régionale « Culture et Santé »)

Considérant le rôle dévolu à l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS) d'ouvrir de nouvelles perspectives à un processus d'ensemble qui vise à intégrer la préoccupation culturelle au sein de la réflexion sur la santé, notamment en privilégiant un ancrage territorial de l'action.

Préambule

A Cullettività di Corsica/La Collectivité de Corse et l'Agence Régionale de Santé Corse entendent

- ✓ assurer l'accès de tous à la culture et la démocratisation des pratiques culturelles
- ✓ prendre en compte la nécessité de faire des établissements et services de santé des lieux plus humains, propices au mieux-être des patients/résidents mais aussi des personnels de santé et des usagers en général en créant des moments de partage, d'échanges, d'émotions et d'évasion.
- ✓ favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles et aux œuvres
- ✓ promouvoir une politique de la santé qui prenne en compte toutes les dimensions de la personne.

La présente convention est le renouvellement de celle signée dès 2013 et a pour objectif de réaffirmer l'importance d'une action conjointe en matière de culture et de développer celle-ci au sein des établissements et service de santé.

Cette volonté s'inscrit d'une part dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et d'autre part dans la mise en œuvre des orientations de la Cullettività di Corsica/ Collectivité de Corse en matière d'action culturelle, de santé et de lien social.

Une vie culturelle réduit l'isolement du malade et respecte la dimension existentielle de la personne. La culture, vecteur de valorisation personnelle, professionnelle et sociale, est considérée comme une contribution à la politique de santé qui accorde une nouvelle place à l'usager. De même une action culturelle au sein des établissements de santé contribue à la qualité des relations professionnelles et améliore l'inscription des établissements dans la cité.

Le public visé englobe l'ensemble de la communauté hospitalière et médico-sociale et des services de santé : patients, résidents, détenus, familles, soignants.

Les parties à la présente convention entendent ainsi renouveler cet engagement à associer l'ensemble des professionnels de la culture et de la santé à la mise en œuvre du présent dispositif ainsi que les entreprises engagées dans le mécénat culturel.

Les collectivités locales insulaires peuvent devenir partenaires de ce dispositif.

Article 1 : Objet de la convention

A Cullettività di Corsica, l'ARS Corse et la DRAC Corse s'engagent à mener une politique commune au niveau régional visant à développer et à renforcer l'émergence d'une politique culturelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux au bénéfice des usagers, de leurs familles et de l'ensemble du personnel, contribuant ainsi au développement de la culture pour chacun.

En application de l'article L. 6114-3 du Code de la Santé publique, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens peuvent comporter un volet culturel. Les établissements de santé doivent inscrire en conséquence dans leur projet d'établissement un volet comportant la définition d'une politique culturelle répondant aux objectifs mentionnés dans le préambule.

Les actions mises en place dans ce cadre couvrent l'ensemble des disciplines artistiques et dimensions de la culture.

La présente convention a ainsi pour objet de permettre au niveau de la Corse la mise en œuvre du dispositif national posé par « Culture et Santé » du 6 mai 2010, signée entre le ministère de la santé et le ministère de la culture et de la communication, et notamment :

- 1- De développer une démarche de projet « Culture et Santé » en direction des patients, résidents, usagers et des professionnels de santé des établissements sanitaires, médico-sociaux, Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et environnement carcéral.
- 2- D'accompagner, par une action culturelle, les politiques de santé et l'action des professionnels de santé dans les différentes modalités de prise en charge,
- 3- D'accompagner la réflexion des établissements de santé dans la définition d'espaces adaptés à la réalisation d'actions culturelles, et notamment l'aménagement :
 - a. d'une bibliothèque ou médiathèque accessible à toutes les personnes ;

- b. de lieux adaptés et équipés pour la projection de films et la présentation de spectacles ;
- c. de lieux adaptés et équipés pour les ateliers d'activités artistiques et culturelles.
- d. De lieux adaptés à l'apaisement des soignants.

Article 2 : Engagements des partenaires

La présente convention entre la CdC, l'ARS Corse et la DRAC porte sur trois principaux engagements : le développement d'un partenariat régional structuré ; la mise en œuvre de projets culturels au sein des établissements ; l'information et les échanges avec les usagers et les professionnels de santé.

2.1 - Un partenariat régional structuré

- Constituer une commission de pilotage territoriale « Culture et Santé » de la démarche.
- Inciter les partenariats entre établissements hospitaliers et médico-sociaux publics/privés et structures culturelles pour la mise en œuvre de projets culturels en lien avec les politiques plus globales de chacune des parties.
- Prendre en compte dans le dispositif « Culture et Santé » la création des communautés hospitalières de territoire (CHT), qui peuvent être des lieux propices à l'émergence d'initiatives culturelles.
- Inciter à la mutualisation des projets culturels et/ou artistiques inter établissements et service de santé.

2.2 - Des projets culturels au sein des établissements

- Ouvrir les établissements sur leur environnement et favoriser les échanges culturels dans et hors les murs.
- Inciter et favoriser les équipements culturels à construire des partenariats avec les établissements et à s'intéresser aux personnes empêchées (jumelage).
- Créer les conditions d'une prise en charge plus globale du patient, de la personne âgée ou handicapée par une meilleure coopération entre professionnels et usagers grâce aux interventions et aux œuvres artistiques et culturelles, réfléchir à l'intégration pérenne de l'Art au sein des établissements de santé (interventions spatio-plastiques).
- Modifier le regard
- L'accès de tous à la culture, facteur de lien social.

2.3 - Les échanges avec les usagers et les professionnels de santé

- Sensibiliser et organiser la formation des référents « culture et santé » des établissements ainsi que des intervenants culturels.
- Apporter une aide, à la demande des établissements, à la conception d'outils informatifs (plaquette annuelle de programmation, publications des temps d'échanges, conférence de presse sur les grands événements, affiches, flyers et logo dédié, etc...) pour une communication permanente des établissements sur leurs actions relevant de la présente convention dans l'optique de mettre en relief leur travail fourni ainsi que les actions porteuses et innovantes pour la Corse.

- La mise en perspective des pratiques professionnelles.

Article 3 : La commission régionale de pilotage (CRP)

Une commission régionale de pilotage, instance décisionnelle, est mise en place. Elle fixe les modalités de mise en œuvre du présent dispositif.

Dans ce cadre, elle est chargée :

- d'arrêter le programme annuel d'activités et le contenu des appels à projets qui lui sont soumis,
- de fixer le budget afférent
- de sélectionner les projets déposés et accorder les financements.

Chaque fin d'année, elle procède également à l'évaluation de l'ensemble des actions ayant fait l'objet d'un financement.

La commission régionale de pilotage est présidée par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Elle est constituée comme suit :

- Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant,
- Le Directeur général de l'ARS Corse ou son représentant.
- Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ou son représentant,

Cette instance se réunit au moins une fois par an.

Des représentants de la collectivité (santé, culture, éducation, langue corse...) en lien avec la chargée de mission « Culture et Santé » de l'ARS Corse assureront :

- l'élaboration du programme annuel d'activités et la proposition d'appel à projets qui seront soumis à la validation de la commission régionale de pilotage
- la préparation et l'animation des réunions de la commission régionale de pilotage ainsi que le suivi et la coordination des projets.
- La valorisation des différents partenaires

Article 4 : Modalités de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre les objectifs de la présente convention, la méthodologie s'organise autour de trois niveaux d'interventions :

- réalisation des projets Culture et Santé retenus par la CRP suite à la procédure d'appels à projets
- formation des personnels et artistes en charge d'opérations s'inscrivant dans le dispositif Culture et Santé;
- édition et diffusion des supports d'information et de communication.

Article 5 : Evaluation

Les actions financées devront faire l'objet d'un bilan financier annuel accompagné d'un bilan quantitatif et qualitatif remis à la CRP et présenté aux instances habilitées.

Article 6 : Contributions et moyens

6.1 - La CdC et l'ARS Corse s'engagent sur la durée de la convention et sous réserve de la disponibilité des crédits à abonder, chacun à hauteur de 50 %, avec une enveloppe Culture et Santé d'un montant socle annuel total de 60 000 euros. Pour les projets relevant du secteur médico-social, la Direction de la Santé Publique et du Médico-Social de l'ARS Corse pourra décider l'attribution de Crédits Non Reconductibles (CNR) distincts des autres modes de financements.

La DRAC Corse participe à la réalisation des opérations de formation des personnels et intervenants, ainsi qu'au financement du matériel de communication relatif à la programmation annuelle. Elle peut, en opportunité d'une enveloppe le lui permettant, décider de participer au financement des projets culture et santé.

Le mécénat de proximité sera activement recherché ; les établissements de santé doivent s'engager dans des démarches de prospection et de recherche de mécènes de proximité susceptibles de s'associer à leurs actions, en recourant aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

6.2 - Modalités de financement des projets

Les projets retenus par la CRP suite à la procédure d'appel à projets feront l'objet d'une notification adressée aux porteurs de projet respectivement pour la part ARS et pour la part CdC.

Modalités de versement :

- 50 % du montant accordé par projet versé par l'ARS de Corse dès la notification aux porteurs de projets
- 50 % du montant accordé par projet versé par la CdC à la signature de l'arrêté attributif de subvention

6.3 - Tous les documents de communication, de promotion et de présentation relatifs aux projets entrant dans le champ d'application de la présente convention et bénéficiant dans ce cadre d'un soutien financier devront comporter les mentions suivantes : *« avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Corse et de la Collectivité de Corse / Cullettività di Corsica »* ou *« avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Corse, de la Collectivité de Corse / Cullettività di Corsica et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse »*

Article 7 : Calendrier prévisionnel 2019

- Début Avril Signature de la convention Culture et Santé renouvelée
- Mi-Avril Lancement de l'Appel à Projets 2019/2020
- Mai Date limite de dépôt des projets par les établissements.
- Juin Expertise des projets, passage devant la CRP.
- Juillet-Août Notification des financements aux établissements.

Article 8 : Avenant

Toute modification dans l'exécution de cette convention ainsi que la participation éventuelle de nouveaux partenaires feront l'objet d'un avenant.

Article 9 : Durée et dénonciation

La présente convention est valable **quatre ans** à compter de la date de signature. Elle pourra être prolongée pour la même durée par la volonté des partenaires.

Elle pourra être dénoncée par l'un ou l'autre des signataires avant son terme mais sous réserve d'un préavis de six mois destinés à garantir l'exécution des objectifs fixés et des engagements financiers qui en découlent.

ARTICLE 10 : Litiges

Les litiges survenant du fait de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bastia-chemin Montepiano-20200 BASTIA

Fait en trois exemplaires originaux à Ajaccio, le

Le Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé
de Corse

Le Président du Conseil
Exécutif de Corse
Prisidente di u Cunsigliu
esecutivu di Corsica

Norbert Nabet

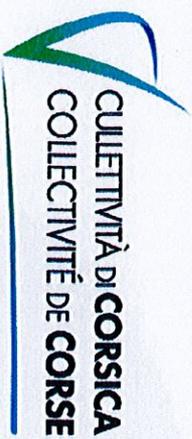
Gilles Simeoni

La Préfète de Corse, Préfète de Corse-du-Sud

Josiane Chevalier



Version def



**Chjama à prughjetti
2018/2019**

**Appel à projets
2018/2019**

**Cultura e
Culture**

**Saluta
et Santé**

ars

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÀ DE CORSE**

La correspondance est à adresser impersonnellement à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Corse
 Quartier St Joseph – CS 13 003 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tel : 04.95.51.98.98 - Fax : 04.95.51.99.00
 Site INTERNET : <http://www.ars.corse.sante.fr>



MISSION
CULTURE ET SANTE
AAP 2018-2019
18 PROJETS
13MS (5 en 2B / 8 en 2A)
5S (3 en 2A / 2 en 2b)

cout total
114.660€

12 (13) ETBLT
PRIVES
8 en 2A/4 en 2B
6 (7) ETBLT PUBLICS
3 en 2A/3 en 2B

8(9).5
- 2A

11(12)
- 2B

PART
DEMANDEE
89.419€

Ajaccio, le 11 Juin 2018

PROGRAMME CULTURE ET SANTE

Appel à projets 2018/2019

Comité technique interne

SYNTHESE DES PROJETS

18 projets travaillés et finalisés en N-1 (soit +de 20% des établissements et services de santé de Corse). On observe un équilibre presque parfait entre le secteur privé / public et Sanitaire / MS si on se rapporte au nombre de structures sanitaire/MS - public/privé en Corse.

Le programme Culture et Santé est plus harmonieusement réparti que l'année précédente entre la Corse- du-Sud et la Haute-Corse. L'axe Culture et Santé en Prison est réaffirmé cette année avec un projet au bénéfice de la Maison d'Arrêt d'Ajaccio.

A noter, **7 établissements «primo arrivants»** avec une majorité de services médico-sociaux 2B.

Une vraie pertinence des projets liés aux enjeux et problématiques des établissements ainsi qu'une qualité des actions culturelles et/ou artistiques, toujours induite par une meilleure cohésion Artistes/Soignants, par une maîtrise plus avertie du champs des possibles qu'offre la mission Culture et Santé et par la condition d'interventions d'artistes et/ou associations strictement culturelles et/ou artistiques.

L'équilibre entre les projets à cible soignants/patients/résidents est tenu.

Le spectre des disciplines artistiques reste correct dans sa diversité: Arts visuels/numérique, Arts plastiques, intervention spatio-plastique, audiovisuel, Musique, Voix, café Cultures, chorégraphie, théâtre..etc. avec une diminution des projets valorisant la langue Corse («peur d'être noyé dans la masse des demandes»).

A noter enfin, une action sur l'Hôpital de nuit / CISA ; un projet pour des ACT (Appartements Thérapeutiques) ainsi qu'une action inédite avec l'ANPAA 2A/2B et la Maison d'arrêt d'Ajaccio.

SYNTHESE DE LA RESTITUTION DE L'APPEL A PROJETS

PORTEUR / SECTEUR	TITRE DU PROJET	COUT TOTAL	PART CULTURE ET SANTE DEMANDEE
A SERENITA/AACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER - AJACCIO	« Parle le corps » Thématique 2018 Collage/toile et réalisation d'une oeuvre collective	7600	Proposée : 3000+1500 cnrms 1500+1500
ANPAA + MAISON D'ARRET / AJACCIO 	« Beauté et Poésie » Photographie – ADDICTION ET CULTURE ET SANTE EN PRISON	11400	Proposée : ⁶⁰⁰⁰ 8000 4000 2000+2000
CISA/CMP/HOPdenUIT CHD CASTELLUCCIU AJACCIO	SCULLP'Art'gile Sculpture argile	1460	Proposée : 1000 500+500
RESEAU AXE ET 9 EHPAD - BASSIN AJACCIO	@VEC OU SANS SUCRE ZUCCARU O MICCA CAFFE CULTURA DI ANZIANI	1200	1000 FIR RESEAU
PALLIATIFS+UNITE DOULEUR CHRONIQUE/CHA AJACCIO	LE PANSEMENT SCHUBERT Expérimental : instruments agro-pastoraux Corses et contrebasse	6450	Proposée : 5000 Proposée : 4000 2000+2000
EHPAD Marie de Peretti LEVIE PRIORITE (refusé l'an passé sur contrainte budget)	A PIAZZA D'OGHJIE A DI TEMPU FA Intervention spatio plastique	7600	Proposée : 6000 Proposée : 4000 2000+2000

EHPAD SARROLA	MELODIE DES SOUVENIRS Musique ; sensoriel ; littérature/écriture	7213	6363 OK Enveloppe CNR Pôle MS
FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) - Guagno ★	Scène et des'Corps Théâtre	7080	5880 2500€ ? (Part ARS prévue IMEsalines)
A SCALINATA/ enfants fragilisés - Bastia ★	Music'En'corps Expression sonore et visuelle	1700	1350 Proposée : 1350 675+675
RESEAU RIVAGE CALVI++Balagne	BALADE EN DEDANS Safari photo (thématique 2018)	3390	2930 FIR RESEAU
SSIAD PH ADMR PRIORITE ★	HARMONIE Musique/jumelage EMAS	3297	2750 Proposée : 2750 1375+1375
ACT/Foyer FURIANI ★	EXPRESSIONS Théâtre	9910	7928 Proposée : 4000 3000 1500+1500+
EHPAD St ANDRE ★ Bastia	PORTAITS DE FAMILLE Photographie	8660	6928 OK Enveloppe CNR Pôle MS
A PAMPANA PSY ENFANT / CENTRE DE JOUR	THEATRE DES CORPS Théâtre impro , musique et danse	4700	3760 Proposée : 3000 2900 1450+1400
CMP TOGA CHB Bastia ★	CULTURE DANS LA CITE Jumelage avec Alb'Oru	2000	1500 Proposée : 1500 750+750

X

MAS/EHPAD – TATTONE PRIORITE	SAFARI Photographie –thématique 2018	0000	1920 Proposée : 1920 1500 750+750
IME LES SALINES Ajaccio 	Music'Art Musique ; chant ; théâtre..	9000	Proposée : 5000+2500 cnrMS ARS2500+CdC2500 15000 7000 6000 3000+3000
PSYCHIATRIE CHBastia	C'EST DU CINEMA Cinéma/audiovisuel	20000	Part totale demandée : 89.419 € (3930€FIRréseaux) 40.000€ 20.000 ARS 20.000 CTC 0€ SERVICE LANGUE CORSE -----€ CNR MédicoSocial
TOTAL	18 projets	COUT GLOBAL 114.660€	

¹ « Les Arts sont le plus sûr moyen de se dérober au monde ; ils sont aussi le plus sûr moyen de s'unir avec lui» Franz Liszt

LES PROJETS – DESCRIPTION

REGARDS CROISES – Safari photo (thématique 2018)

Projet porté l'Hôpital de Corte/TATONNE/Pôle handicap, MAS et FAM – Haute-Corse en lien avec l'université de Corte et un photographe professionnel.

Un safari photo pour mieux se connaître, croiser un regard, se voir, se confronter et s'en amuser parfois... Des clichés qui mêleront patients et soignants dans une dynamique d'éthique et de bienveillance. Le CHI de Corte prendra, en opportunité, l'attache d'un universitaire en anthropologie sociale pour ouvrir le champ des possibles dans l'amélioration des relations et des bonnes pratiques.
On attend une exposition des œuvres photographiques à l'automne 2019 et un atelier photo-numérique pérennisé au sein de l'établissement.

MELODIE DU SOUVENIR – Musique, écriture/poésie et stimulation sensorielle

Projet porté la résidence Noel-Sarrola – Corse-du-Sud en lien avec Dominique Memmi, écrivain - Jean-Jacques Andreani et Jean-Paul Dupont, musiciens.

Des instruments anciens endémiques corses, une contrebasse et un écrivain pour une alliance sensorielle qui va aller, sans modération, « fouiller » au tréfonds de nos âmes et de nos souvenirs. Ces ateliers seront chantants, musicaux mais aussi provocants et assez puissants pour réveiller des décennies endormies dont la privation donne cette mine si triste ...
On attend une production poétique, des haïkus et forcément du bonheur présent de ce temps passé.

BEAUTE ET POESIE – Safari photo (thématique 2018) - Scénographie

Projet porté l'ANPAA (*primo arrivant*) – Corse-du-Sud et Haute-Corse en lien avec Valérie Rouyer, photographe professionnel.

Un safari photo pour appréhender la beauté et la poésie qui nous frôlent souvent et pourtant si invisible à nos yeux ; la photographe Valérie Rouyer donne son œil et son talent pour éclairer les usagers du centre d'addictologie et les soignants sur tout un univers poétique et les beautés cachées de « l'autour », « à côté », « devant », « derrière » et même à ... « l'intérieur » ... Un brin de douceur dans un monde un peu brute et puis, on attend une belle exposition des œuvres ; ça fera du bien à tout le monde.

PARLE LE CORPS – le corps, espace(s) sensible (s) (thématique 2018)

Projet porté l'Accueil de jour Alzheimer A Serenità – Corse-du-Sud en lien avec le plasticien Mario Sepulcre.

Un corps qui doit parler. Le corps parle. L'instrument de la parole n'est-il pas la bouche, l'organe de la causerie et de la sensualité, de la gourmandise et de la haine, et de la jalousie. Mais au-delà ou en-deçà de la bouche, c'est tout le corps qui parle. Le visage est alors expression et sera traduit par des œuvres « visages » comme l'ont fait Van Gogh, Paul Klee, Picasso, Chaiassac ainsi que sur le corps en mouvement comme Keith Haring (Pop Art) qui joue sur le graphisme de courbes et de traits en donnant l'impression de mouvement. Les références spirituelles nous apprennent à nouveau, en tirant en tirant le meilleur d'elles-mêmes, que le corps est un temple qui abrite bien plus de choses que le seul physique : il convient de s'en approcher en écoutant plus qu'en demandant de correspondre à un projet plus ou moins imaginaire... Une exposition itinérante est prévue ainsi qu'une œuvre monumentale

HARMONIE – Musiques et Handicaps – Jumelage avec un équipement culturel

Projet porté par le SSIAD PH (*primo arrivant*) ADMR - Ajaccio – Corse-du-Sud en lien avec la musicienne Armelle Van Lerberghe et les musiciens de l'Ecole de musique EMAS.

Mener un travail à la fois sur le son, la musique, les bruits, le corps, la relation entre le geste et les sons est un challenge que le SSIAD PH et l'Ecole de musique EMAS se donnent et ils ont bien raison car il est fort à parler que celui-ci sera gagnant !

Travail rythmique, découverte de sonorités, manipulations d'instruments, exploration sonore et chansons permettront de prendre du plaisir et d'emmener nos patients vers la communication, l'expression et le développement personnel.

Et quant à vous présenter les artistes, on peut assurément crier sur les toits qu'ils sont des musiciens-inventeurs infatigables, chercheurs de sons, collectionneurs d'onomatopées, joueurs de mots, chatouilleurs de tympans et de tempo, créateurs curieux de musiques du monde bref, entre les percussions corporelles, les jeux vocaux, les onomatopées, les jeux de rythmes, les jeux de langues, des timbres multicolores et d'acrobaties vocales, ils exécuteront quand même le lien entre tradition et créations d'aujourd'hui ! Une représentation publique en public mixte nous sera donnée #Chance. 10 mois d'ateliers avec une demi-journée tous les 15 jours.

A PIAZZA D'OGHJE A DI TEMPU FA – Intervention spatio-plastique / correction d'un environnement défaillant –

Trompe-l'œil.

Projet porté par la Résidence de l'Alta Roca – Levie – Corse-du-Sud en lien avec Isabelle Duvignon-Mattei et Jean-Paul Mattei, plasticiens.

Extraordinaire, puissant et palpitant, ce projet réinterroge le dedans et du coup, le dedans/dehors de la personne âgée (notamment l'entrée en institution) pour au final renouer avec les choses de la vie, les belles années, l'instinct de curiosité, les couleurs, les formes, l'Art créatif...etc. bref les espaces du dedans ressembleront peut être à ceux du dehors (fresques et constructions 3D). Dehors et dedans apparaissent comme un lieu d'épanouissement et de plénitude où le regard se laisse porter par les personnages mis en scène, les paysages, les scénettes de la vie quotidienne donnant à la fois des messages centrés sur la réminiscence, jouant sur la notion d'existence et créant du lien avec soi-même et le reste du monde (les autres, le souvenir, l'environnement...). Incroyable et prestigieux cadeau des artistes. Les plasticiens travailleront les thématiques et les œuvres en lien avec les résidents et les soignants de la rentrée 2018 jusqu'à l'aboutissement des œuvres.

ZUCCARU O MICCA (@avec ou Sans Sucre) – Café Culture(s) des Séniors – Réurrence trimestrielle. Projet entièrement organisé avec un groupe de travail composé de 23 personnes âgées de chaque résidence (travail sur le choix des

thématiques abordées...etc). Le café l'Albert 1^{er} est partenaire comme espace d'accueil.

Projet porté par le Réseau de gérontologie AXE / Ajaccio – Corse-du-Sud, en partenariat avec une dizaine d'EHPAD et Accueils de jour du bassin Ajaccien.

Après avoir compris l'enjeu essentiel des pratiques artistiques au sein des établissements de santé, validé l'inscription d'une démarche culturelle dans les projets d'établissements et considérant la mission Culture et Santé comme un programme de santé opportun à l'amélioration de l'accompagnement des personnes vieillissantes, un collectif de coopération est constitué par les EHPAD du Grand Ajaccio, porté par le réseau gérontologique AXE, renouvelle la saison des cafés culture(s) aux fins de poursuivre la mutualisation de leurs compétences sur le projet Culture et Santé *Zuccaru o micca, {@avec ou sans sucre}, café culture(s) des séniors.*

Ce collectif de coopération entend œuvrer dans le cadre d'une démarche profondément originale fondée sur la mutualisation moyens/ressources et sur la complémentarité des compétences autour d'un objectif commun : améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes accueillies en institution avec une attention toute particulière à l'amélioration de leur comportement cognitif, de leur qualité de vie et au maintien du lien social.

Le collectif souhaite donner à son action, au service de cet objectif commun, une forme institutionnelle afin notamment de la pérenniser et de pouvoir répondre à l'appel à projets lancé chaque année par la convention Culture et Santé.

LE PANSEMENT SCHUBERT – Musique agro-pastorale, musique savante, proposition expérimentale

Projet porté par L'Unité Douleur Chronique et l'Unité des Soins palliatifs / CH Ajaccio - Eugénie – Corse-du-Sud en lien avec deux musiciens.

Le pansement Schubert est une contre-stimulation musicale lors d'actes douloureux. Les effets bénéfiques de séances musicales auprès de patients hospitalisés en phase palliative sont connus, notamment depuis une précédente étude réalisée par l'équipe de l'Unité Fonctionnelle Douleur Chronique et Soins Palliatifs du CHU Sainte Perine, Paris, (2012).

Sur ces traces, le CH Ajaccio/Eugénie proposera une contre-stimulation sensorielle induite par la musique chez les patients en USP lors des soins douloureux, ainsi que lors des épisodes difficiles vécus par les soignants.

Le projet est une rencontre expérimentale, inédite et innovante en Corse : confrontation du monde mythologique et du monde réel par l'association d'instruments agro-pastoraux endémiques aux fréquences basses et harmoniques de la musique «savante» de la contrebasse. La proposition artistique intègre des pièces à des performances d'improvisation. Les artistes chercheront sans cesse une réponse adaptée à l'enjeu du temps qui passe u sein des unités et donc de la réactivité des patients et des soignants. Ça va «sonner» !

SCENE ET Dés(s)CORPS – Théâtre

Projet porté par le FAM, Foyer d'Accueil Médicalisé de Guagno (*primo arrivant*) – Corse-du-Sud en lien avec l'association culturelle et théâtrale

Scopre de Marignana

Faire face au handicap et à tout l'enfermement qu'il peut nous imposer, c'est le challenge que se lance le FAM de Guagno (**géographiquement très isolé**) en signant une coopération artistique avec le théâtre de Marignana et un comédien.

Chaque atelier d'expression théâtrale sera une représentation sur la scène du théâtre jusqu'à la représentation publique sur scène également mais aussi, devant d'autres publics et d'autres lieux (Résidence Jeanne d'Arc à Vico, la résidence Le Ciste à Ajaccio, le FAM A furtanella à Ajaccio ... etc).

On se trouve ici dans une position symétriquement opposée à celle de l'art-thérapie, puisque ces pratiques se fixent un enjeu artistique et ne prétendent à la thérapie que par surcroît. Le but est de confronter les personnes participantes à une démarche créative, passant par un processus d'expérimentation artistique, tendu vers le but de produire quelque chose qui soit créative.

Ce positionnement trouve sa raison d'être dans le fait que l'art est une activité essentielle à l'être humain, apparue très tôt dans l'histoire et même dans la préhistoire, qu'on a pu décrire comme un des fondements de l'humanité et de sa distinction avec le monde animal, au même titre que la religion ou le rire. L'expression théâtrale permet de se penser soi-même différemment et de penser le monde environnant, de chercher du sens aux phénomènes essentiels que nous rencontrons comme la vie, la naissance, l'amour, la haine, la vengeance, la folie, la mort etc. La pratique de la comédie, en confrontant chacun à la création, permet aux personnes impliquées de se définir comme sujets dans l'acte qu'elles posent. Le théâtre a de plus la caractéristique de poser la question du rapport de l'individu au social, il dénonce les injustices, questionne le destin, célèbre et entretient le souvenir des morts.

Parions que ce challenge sera relevé !

THEATRE EN'CORPS – Théâtre

Projet porté par le Centre de jour A Pampana / CH Castelluccio – Corse-du-Sud en lien avec le comédien et metteur en scène Paul Grenier

Parce que le théâtre et l'improvisation permettent de jouer, de s'exprimer par les mots, le silence, les postures, de se découvrir et se dépasser, de prendre du recul par rapport à sa propre situation, parce qu'on apprend à s'exposer au regard de l'autre, les enfants du centre de jour seront plus libres et moins en difficultés. Plus à l'aise socialement, ils communiqueront mieux grâce à la scène parce que, au départ, ils auront les mêmes craintes et appréhensions que les autres : trac, regard d'autrui, etc.

Convaincue que le théâtre appartient à tout le monde, Paul Grenier poursuit deux voies parallèles : un travail théâtral « classique » avec sa compagnie *Le Thé à Trois* et une collaboration assidue avec les populations fragilisées. C'est ce travail qui est le plus repéré parce qu'il est le plus singulier », reconnaît-il. Les acteurs fragilisés apportent un « décalage » à l'interprétation classique. « C'est comme si on avait une autre musicalité et une autre partition »... tout est dit ! On en attend une production.

BALADE EN DEDANS – Safari photo (thématique 2018)

Projet porté par le Réseau de gérontologie RIVAGE - Bastia – Haute-Corse, en lien avec le photographe Louis Vignarolli.

La curiosité de l'artiste, Louis Vignaroli, a été interpellée par la commande du Réseau gérontologique RIVAGE répondant à l'appel à projet « culture et santé » de l'ARS et de la Cdc : « soignants, faites un safari photo sur vos conditions de travail » :

« J'imagine ce « safari » comme une balade intime au cœur des différentes professions qui sont ici au service de nos anciens afin d'identifier les problèmes et de trouver des solutions pour répondre à leur vœux le plus cher et légitime, « campà in casa soia »
« I nostri vechi » sont tous unanimes, ils veulent continuer à vivre chez eux, mais ils n'ont pas tous les mêmes chances, i vechi des villes et ceux des villages, i vechi isolés et ceux entourés, i vechi argentés et ceux aux minimum vieillesse ...

La mise en image de l'activité du Réseau gérontologique mettra en cohérence le projet de l'établissement (favoriser le maintien à domicile des personnes âgées) en identifiant des freins, mais aussi, les espoirs qu'ont nos anciens à élaborer un projet de vie.

En tant que professionnel, je m'engage dans un partenariat avec l'établissement afin que « cette balade en dedans » soit diffusée en dehors des canaux habituels que sont les interlocuteurs en santé (site internet culturel comme ci simu.corsica ...)

Bref, l'œil de l'artiste va valoriser, éterniser, surprendre, immortaliser, suivre, écouter, regarder et nous livrer une exposition prévue itinérante.

SONS&CORPS – Théâtre

Projet porté par la MECS, Maison d'enfants fragilisés - Bastia (*primo arrivant*) – Haute-Corse en lien avec l'artiste Karine Angevert

Le corps et rien d'autre. A l'écoute de ses cinq sens, dans la confiance et la bienveillance, il s'agit d'apprendre à connaître ou à redécouvrir son propre corps à travers l'exploration de ses différentes possibilités sonores et gestuelles, et de développer une ou plusieurs formes d'expression musicale, propre à chaque corps humain. Au cours des ateliers de l'artiste, on abordera notamment la coordination et la dissociation des mains, des pieds et de la voix. On peut ainsi, sans autre instrument que le corps, créer une polyrythmie, une polyphonie, dire un texte tout en s'accompagnant, ou bien créer une « chorégraphie de sons », une « musique de gestes », puis improviser, inventer...

Le corps musical de chacun peut ensuite prendre sa place dans le jeu expressif, puis dans l'expression scénique et laisser place à la créativité et aux envies de chacun. Une réparation urgente de leurs petites âmes... pour eux exclusivement, une captation d'images et de vidéos.

APPART' THEATRE – Théâtre - Chant

Projet porté par le Centre d'Hébergement/Appartements de Coordination Thérapeutiques ACT - Furiani (*primo arrivant*) – Haute-Corse en lien

avec la Cie U Teatrinu

Culture et Santé pour appartements de coordination thérapeutique est une première !

Meurtri par la pathologie ou l'addiction, le patient sera, ou ne sera pas, le sujet de la pièce, l'auteur du texte, le metteur en scène, puis le spectateur. Il ne s'agit donc pas d'un jeu de rôle ni d'un psychodrame. L'expression artistique permet la mise à distance vis-à-vis de sa propre souffrance. Elle mobilise des ressources créatives qui peuvent augmenter le sentiment de maîtrise sur sa propre maladie. La mise en scène du «jeu» crée un «jeu» qui permet parfois de débloquer des traumatismes psychiques encastés. Grâce au théâtre, une histoire banale presque toujours douloureuse devient une aventure belle et émouvante dont le patient est le héros et qu'il peut partager avec les spectateurs, processus de réparation narcissique qui aide à cicatriser les blessures et à donner un sens au combat quotidien.

Le jeu des scènes de théâtre est également l'occasion d'une contagion émotionnelle touchant les patients mais également les soignants dans une empathie en miroir. Comme il a été montré que celle-ci est corrélée avec la qualité de l'adhésion aux traitements par les patients.

Le concept repose sur l'idée qu'il est bénéfique de permettre aux patients d'exprimer leur vécu émotionnel de la maladie/addiction, pour les aider à comprendre et à envisager de se soigner ; cette expression prend tout son sens si elle est médiée par un processus artistique... U Teatrinu devra relever le challenge !

PORTRAITS DE FAMILLE – Safari photo (thématique 2018)

Projet porté par la Résidence St André - Furiani (*primo arrivant*) – Haute-Corse en lien avec une photographe professionnelle du CE3P

Nous avons sûrement tous un endroit privilégié dans notre vie, une personne, un objet peut-être. Les séniors doivent faire face à la fois à des douleurs physiques, psychologiques, parfois aussi spirituelles et culturelles. Elles auront la liberté de demander n'importe quelle photographie (paysage, portrait...). L'image choisie peut être un souvenir, un lien avec l'enfance, un repère du quotidien perdu, une image pour revoir quelque chose ou quelqu'un, pour échapper à l'isolement, ou bien encore un substitutif à ce que ces personnes âgées n'ont pas pu voir ou faire. Le choix d'une seule image représente un retour à l'essentiel, d'une photographie qui serait réellement importante et qui a du sens pour eux. C'est une image qui devient un moment privilégié comme une fenêtre sur le monde intime du patient et un moment de vie hors du temps ou de l'institution. C'est avant tout une rencontre entre artiste et personnes, un partage, matérialisé dans une réalisation photographique personnalisée. Elle est également support de prendre soin auprès de l'équipe soignante et participe à une prise en charge améliorée de la personne. Vernissage et exposition sont attendus.

CULTURE DANS LA CITE – Jumelage avec un équipement culturel l'Alb'Oru – Multi disciplines

Projet porté par le CMP de Toga (*primo arrivant*) - Bastia – Haute-Corse en lien avec l'espace culturel l'Alb'Oru et artistes associés



Le CMP de Toga s'ouvre, et ouvre les enfants fragilisés, sur un espace culturel dans un partenariat dynamique lors de rencontres mensuelles auprès d'artistes déjà rompus à cet exercice au sein de l'Alb'Oru. Les patients auront l'opportunité d'une large palette d'activités artistique et/ou culturelles. Le CMP ouvre sa porte et entraîne les enfants fragilisés dans le monde de l'Art, du beau, de la poésie et du savoir. On sait déjà que la réalisatrice Anne De Giafferri sera dans les parages pour un atelier sonore.... On attend une exposition des œuvres réalisées au cours des ateliers.

C'EST DU CINEMA EN PSY – Cinéma - audiovisuel

Projet porté par le CH Bastia - Bastia – Haute-Corse en lien avec la réalisatrice Anne De Giafferri

En prolongement du projet phare de l'exercice passé, Anne De Giafferri emmène nos patients vers les horizons cinématographiques où ils seront acteurs aux côtés notamment de l'actrice Sylvie Testud qui valide la qualité et l'originalité du projet « Le ciel n'est pas si bas ». L'actrice mène l'atelier « cinéma en psychiatrie » au sein de l'unité psy du CH de Bastia ; ces ateliers sont destinés majoritairement aux personnes hospitalisées mais également aux personnels soignants et fixe l'objectif de les sensibiliser aux différentes pratiques d'expression corporelle, théâtrale et cinématographique. Dans ce cadre, deux courts-métrages viennent d'être réalisés et deux autres sont en préparation en amont du long métrage « Le ciel n'est pas si bas ». Le Centre hospitalier de Bastia frappe fort et participe de l'extrême qualité des projets de la mission Culture et Santé.

MUSIC'ART – Musique – Chant – Mise en scène théâtrale

Projet porté par l'IME des Salines - Ajaccio (*primo arrivant*) – Corse-du-Sud en lien avec le musicien J.P Dupont

Le musicien, contrebassiste, ne vise pas à « fabriquer » des artistes mais à révéler les sensibilités artistiques de chaque adolescent quel qu'il soit et quelle que soit sa fragilité. Le principe est de valoriser le potentiel de chacun, améliorer leur faculté à communiquer, développer l'apprentissage par l'extériorisation de leurs émotions, connaître l'enrichissement du collectif, savoir se fédérer autour d'un projet commun, développer son identité par l'affirmation de soi bref, (re)donner une place unique et entière à chacun au sein de la société.

Au cours des ateliers, que les adolescents auront choisis, certains chanteront, d'autres se mettront en scène et d'autres leur apporteront la musique, le rythme et le bruitage. Une production publique et des étoiles dans leurs yeux devraient nous enchanter.

Accusé de réception

Objet CONVENTION DE PARTENARIAT ' CULTURE SANTE ' AVEC
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET LA DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Identifiant acte 02A-200076958-20190328-033933-DE

Identifiant interne 033933

**Date de réception par
la préfecture** 5 avril 2019

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 28 mars 2019

Code nature de l'acte 1

Classification 9.3.7

[Fermer](#)